

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

l'église St-Martin de Chambourg qui a été retenue et nous allons découvrir au fur et à mesure, les fonds qui nous seront octroyés.

**CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION : LES AMIS DE ST-MARTIN.** L'objectif de cette association est de soutenir la réhabilitation de l'église à travers la mise en place de différentes manifestations. Un concert a déjà été organisé le 01 Juin dernier à l'église. Plusieurs autres animations sont en gestation pour la rentrée de septembre avec entre autre, une participation à la journée des associations le 01 Septembre prochain.

**GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE / CCLST :** Les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise VERNAT TP. Ils concernent la réfection de voirie aux lieux-dits suivants : Les Minières, Monchenin et l'Ormeau.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour les travaux prévus après les vacances :

- L'entreprise GADIN pour la réfection des peintures des menuiseries extérieures de la mairie,
- L'entreprise GABRIEL PAYSAGE pour la réfection de la clôture et de la main courante du stade de football, suite à l'abattage des peupliers.
- L'entreprise VERNAT pour travaux de sécurisation entre la rue de l'abbé Hardion et la rue du val de l'Indre.
- L'entreprise SITE EQUIP pour compléter les équipements de l'aire de jeux avec la fourniture d'une structure "EQUILIBRE" pour la tranche 4-14 ans.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT / HABITAT / QUALITE DE VIE / URBANISME

**D.E.C.I. Saudinet :** Les travaux ont été effectués et l'installation a reçu l'homologation des services de secours.

**VIDEOPROTECTION :** Suite à l'audit réalisé par les services de la gendarmerie nationale, plusieurs devis vont être sollicités ainsi que diverses recherches de financements.

**VEGETALISATION COUR ECOLE ET ETUDE THERMIQUE BATIMENTS COMMUNAUX :** Les diagnostics de l'ADAC, pour ces 2 projets seront restitués le 25 juillet et analysés pour la fin de l'année.

**INTEMPERIES :** Suite à la succession d'aléas climatiques au cours de l'année, une visite sur le terrain a eu lieu avec les services du Conseil Départemental afin d'envisager des aménagements et des travaux pour éviter le renouvellement de ces désagréments.

**Zones d'accélération De production des énergies Renouvelables (EnR) :** Suite à l'enquête effectuée par la commune de Chambourg, à la demande de L.S.T. et après analyse des résultats, il a été recensé les projets suivants :

- EOLIEN TERRESTRE = aucune zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal
- GAZ (méthanisation...) = aucune zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal
- PHOTOVOLTAIQUE AU SOL = 25 Projets
- AGRIVOLTAISME = 5 Projets
- HYDROELECTRIQUE = 1 Projet
- PHOTOVOLTAIQUE TOITURE = 38 Projets - Inscription sur l'ensemble du territoire,
- PHOTOVOLTAIQUE OMBRIERE PARKING = 11 Projets - Inscription sur l'ensemble du territoire,
- CHALEUR RENOUVELABLE (Biomasse) = 15 Projets - Inscription sur les bâtiments municipaux

• CHALEUR RENOUVELABLE (Géothermie) = inscription sur l'ensemble du territoire,

• CHALEUR RENOUVELABLE (solaire thermique) = inscription sur l'ensemble du territoire,

Ce recensement ne constitue en aucun cas une validation de ces projets qui restent soumis aux procédures d'autorisation existantes. Une délibération avec ces éléments a été transmise à la communauté de communes.

**CIRCULATIONS DOUCES :** Travaux et entreprises retenus suite consultation des entreprises :

**Lot n° 1 :** VRD - Les Hélas : une tranche ferme et une tranche optionnelle et La Nouée : une tranche ferme

L'entreprise HENOT a été retenue pour un montant de 215 079.30 € HT.

**Lot n° 2 :** menuiseries + espaces verts - Les Hélas : une tranche ferme et La Nouée : une tranche ferme

L'entreprise BOIS LOISIRS CREATION a été retenue pour un montant de 60 200.00 € HT.

La première réunion de chantier a prévu un démarrage des travaux fin Août avec une durée prévisionnelle du chantier de 13 semaines hors intempéries.

**P.L.U. :** En prévision : une à deux réunions de travail, chaque mois, pendant 2 ans avec le cabinet AUDICCE

Réunion 15 janvier : Séance relative à la formation des membres du groupe de travail. Une permanence à destination des exploitants agricoles s'est tenue le mardi 12 février.

Une réunion sur le diagnostic foncier a eu lieu le 26 février.

L'A.D.A.C. a proposé d'apporter son aide pour mieux intégrer la connaissance des sols dans notre révision. Il s'agit là d'une expérimentation via des sondages pédologiques sur le territoire afin de prendre en compte la qualité des sols dans les documents d'urbanisme et les autres projets locaux.

Ces prospections se sont déroulées les 30 et 31 mai.

Des arbitrages seront à faire prochainement quant au zonage relatif aux parcelles constructibles. En effet, la loi « Zéro Artificialisation Nette » (Z.A.N.) du 20 juillet 2023 impose une réduction drastique de ces zones constructibles (une réduction de moitié des nouvelles surfaces artificialisées d'ici 2030), notamment dans les hameaux, afin de privilégier le bourg et la réhabilitation des habitats existants. Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) prévoit une réduction significative des surfaces constructibles sur notre territoire (surface « artisanale et commerciale » incluse) à laquelle il convient en plus, de soustraire les surfaces des constructions réalisées depuis 2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) devra répondre aux enjeux fixés par les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et aux nouvelles définitions des surfaces constructibles.

De plus, l'intégration de nouvelles dispositions législatives au SRADDET impose à la C.C.L.S.T. d'adapter certaines décisions qui engendreront une révision du SCoT (approuvé à la fin de l'exercice 2022) et qui impacteront à terme notre P.L.U.

Les rencontres avec certains propriétaires se poursuivent afin d'envisager des projets d'aménagements.

La période estivale va permettre de se projeter dans le but d'établir un premier bilan des travaux en cours pour une information aux membres du Conseil Municipal d'ici la fin septembre – début octobre.